



RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00033

Numéro SIREN : 384 774 089

Nom ou dénomination : A.C. (ACCORD COURTILOUX)

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2015 sous le numéro de dépôt 93

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

RECEPISSE DE DEPOT

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

M. ANGOT Gilbert
6 rue des Saules
61250 Damigny

V/REF :

N/REF : 92 B 33 / 2015-A-93

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ALENCON certifie qu'il a reçu le 16/01/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 17/12/2014
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

A.C. (ACCORD COURTILOUX)
Société par actions simplifiée
58 avenue de Courteille
61000 Alençon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-93 le 16/01/2015

R.C.S. ALENCON 384 774 089 (92 B 33)

Fait à ALENCON le 16/01/2015,

LE GREFFIER



LEGALE

A.C. « ACCORD COURTIOUX »

SAS au capital de 350 000 euros

Siège: 58 avenue de Courteille

61000 ALENCON

RCS ALENCON B 384 774 089

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le DIX SEPT DECEMBRE, à 14 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à ALENCON, rue de Fresnay, n° 19 sur convocation du Président.

Sont présents :

M. Pascal COURTIOUX, demeurant à ARCONNAY, rue d'Alençon, n° 35
propriétaire de 875 actions

Mme Nathalie COURTIOUX, demeurant à ARCONNAY, rue d'Alençon, n° 35
Propriétaire de 875 actions
Soit les deux associés présents titulaires des..... 1850 actions
émises par la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance,

M. Pascal COURTIOUX préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent les 1850 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents réunissant la totalité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
. Remplacement des commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président informe l'assemblée que par lettre en date du 28 novembre 2014, le Cabinet ROUY a présenté sa démission des fonctions de commissaire aux comptes titulaire avec effet au même jour et par un courrier du même jour 28 novembre 2014, Monsieur Didier ROUILLARD a également présenté sa démission des fonctions de commissaire aux comptes suppléant avec effet immédiat.

Puis, le Président ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PC

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire le Cabinet ROUY, et du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Didier ROUILLARD décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Bruno LEGUERINAI 13-15 rue des Capucins à 61000 ALENCON, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
ainsi que :

- Monsieur Yann GAILLARD 50 Avenue Pierre Mendès France 79200 PARTHENAY, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

Et ce pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents

Le Président

L'associée

Pascal COURTIOUX

Nathalie COURTIOUX

Confirme



.

.